Extract of Le Vénissian

http://levenissian.fr/RASSEMBLEMENT-LUNDI-6-JUILLET-2015-JARDIN-DE-SOPHIE

RASSEMBLEMENT LUNDI 6 JUILLET 2015 JARDIN DE SOPHIE

- Vénissieux -

Publication date: samedi 11 juillet 2015

Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

Un groupement de personnes, une trentaine, a accompagné Madame FOFANA et ses 2 fils, en étant présent pendant 8 jours dès 8 heures du matin avec elle au 71 rue des Martyrs de la Résistance.







Une expulsion locative est toujours un drame. La famille ne sait pas quand l'intervention aura lieu. C'est une angoisse de tous les jours.

Ce soutien a été avant tout un engagement individuel de chacune et de chacun pour que Madame FOFANA ne soit pas seule dans la difficulté.

Certaines, certains sont de la communauté catholique, où Madame FOFANA a beaucoup d'engagement, d'autres d'associations, d'organisations syndicales, politiques, d'autres à titre personnel. Des voisines, des voisins étaient également présents. Toutes et tous, comme nous aujourd'hui, sommes présents pour apporter un soutien, une

Copyright © Le Vénissian

solidarité, une fraternité à Madame FOFANA et ses 2 fils, agir pour empêcher l'expulsion locative.

Cette place est devenue un symbole de notre rassemblement. Nous l'avons nommé « Le jardin de SOPHIE » du prénom de Madame FOFANA.

Cette solidarité, cette lutte ont permis de faire reculer l'échéance. De toute évidence, l'expulsion aurait eu lieu le jeudi 25 juin. Notre présence l'a empêché.

Dans le même temps, avec l'aide de l'adjoint au logement de la ville, une solution de relogement a activement été recherchée, notamment avec l'OPAC du Rhône.

D'autre part, par l'intermédiaire de MAËVA, nous avons sollicité le directeur de l'agence de Grand Lyon Habitat, qui a pris notre demande en considération et transmise au directeur.

Nous avons sollicité à nouveau ICADE le gestionnaire de l'appartement, pour lui demander de communiquer les coordonnées du propriétaire à Madame FOFANA dans l'objectif d'obtenir un délai pour laisser le relogement se concrétiser. ICADE a dit qu'il ne pouvait pas le faire.

ICADE est en somme une interface. En disant gérer pour le propriétaire, il se dédouane, et maintient que la procédure doit aller à son terme suivant la décision du propriétaire. Nous n'avons ainsi jamais un décideur en face de nous et pourtant ICADE décide. Il a cependant accepté que nous le recontactions avec des propositions plus précises.

Nous les avons maintenant, puisque l'adjoint au logement de la ville nous a indiqué, que la demande de logement de Madame FOFANA, était examiné à la commission prioritaire de la ville le 21 juillet.

La décision sera prise le 21 juillet, mais la demande est prise concrètement en considération. C'est une avancée positive, qui pouvait permettre de négocier un délai.
Nous ne pouvons malheureusement plus le faire puisque l'huissier et les forces de police, sont intervenus jeudi 2 juillet. Madame FOFANA et ses 2 enfants sont maintenant sans logement.

Nous considérons que c'est une pratique barbare, un véritable scandale, une injustice.

POURQUOI ?

Déjà parce que Madame FOFANA dans la situation difficile où elle était a fait toutes les démarches nécessaires avec son assistante sociale, de la MDR.

Ensuite, vu son endettement, un plan de surendettement a été déposé à la Banque de France. Il a abouti à la décision d'un juge qui a décrété un rétablissement personnel, donc à l'effacement de toutes les dettes. Cela signifie que les ressources de Madame FOFANA sont inférieures à ses charges courantes, qu'elle n'a pas de capacité de remboursement. Justice a donc été rendu pour Madame FOFANA.

Malgré ses ressources insuffisantes, Madame FOFANA a privilégié le loyer et paye la part du loyer résiduel.

Copyright © Le Vénissian

ICADE a reconnu qu'il n'y avait plus de dettes. L'allocation logement est versée avec le rappel des 2 mois de suspension.

C'est pourquoi nous le dénonçons publiquement, l'expulsion ne devait pas avoir lieu.
Elle n'avait plus de raison d'être.

D'autant que Madame FOFANA avec l'assistante sociale ont fait le nécessaire pour le relogement.

Certes Madame FOFANA a eu l'année dernière une proposition de relogement par le DALO, à SAINT PRIEST qu'elle a refusé.

Ça ne change rien, mais mieux vaut le dire puisque les institutions se sont réfugiées derrière cet argument pour maintenir la procédure d'expulsion.

Mais personne à part nous ne veut prendre le vrai motif du refus. Certes, il est humain. Madame FOFANA a eu un accident de la vie particulièrement grave qui l'a beaucoup affecté d'autant qu'elle a perdu sa maman dans le même temps. Cet accident, mérite non seulement une attention, mais un soutien comme Madame FOFANA a pu le trouver au sein de la paroisse, de l'église catholique, du prêtre et nous maintenant.

Sa croyance en Dieu, son engagement bénévole à l'Église Catholique de Vénissieux, la confiance que le prêtre lui a accordée, lui ont permis de repartir dans la vie après cette lourde épreuve.

Nous pouvons comprendre que partir de Vénissieux rompait cette attache avec l'église et son optique de vie, c'est la vrai raison pour laquelle elle a refusé l'appartement de Saint-Priest et qu'elle redemande un relogement à Vénissieux.

D'autre part, une demande de délai a également été déposé auprès du juge de l'exécution pour laisser le temps du relogement. L'audience était fixée au 7 juillet.

Des démarches ont été faites pour attendre la décision du juge de l'exécution, de notre part auprès d'ICADE, de la Préfecture, de l'huissier, du commissariat de police. Elles ont toutes été refusées L'adjointe aux affaires sociales, le Maire sont intervenues auprès du Préfet, refus. L'adjoint au logement est intervenu auprès d'ICADE, refus. Le Maire est intervenu auprès du commissaire, refus.

Nous constatons que tout est bien orchestré, que toutes ces institutions se réfugient derrière des ordres des règlements. C'est lamentable. Ne serait il pas normal que ces institutions prennent en considération ces accidents de la vie que Mme FOFANA a subis. Cela n'a pas été le cas.

De plus, l'expulsion du jeudi 2 juillet, 5 jours avant l'audience du jugement d'exécution est une provocation de principe inadmissible.

Mais ce n'est pas tout, les pratiques de l'expulsion nous ont particulièrement choqué. Nous dénonçons ces pratiques ignobles, ces provocations, ce manque de respect, la remise en cause de la dignité des personnes, aucune compassion pour cette famille en très grande difficulté, dans l'angoisse, qui se retrouve sur le trottoir.

Nous voulons dénoncer publiquement cette attitude honteuse des forces de l'ordre.

Copyright © Le Vénissian

Une famille en situation d'expulsion locative et celles et ceux qui la soutiennent sont traités comme des bandits.

De plus, on se croirait à la guerre, en embuscade. Nous sommes observés, guettés, et lorsque nous sommes moins nombreux, c'est l'intervention par surprise sans prise en compte de la situation. Quelle honte ?

Nous n'avons pas du tout été écouté mais traiter de manière cynique et arrogante. Des phrases du style « vous n'avez qu'à la reloger... » ou « on vient de faire une expulsion rue Maurice Thorez et ça s'est bien passé... ».

Ne pas vouloir affronter franchement en s'adressant poliment, calmement aux personnes présentes qui sont ici non pas pour se battre, mais pour ne pas laisser Madame FOFANA seule dans la difficulté, tenter encore de négocier pour faire prévaloir la logique, l'aspect social, humain et dans ce cas précis laisser le temps nécessaire pour le relogement.

Quelle bassesse des forces de l'ordre et de l'huissier.

Nous venions d'avoir une proposition concrète que nous décrivons un peu avant, la prise en considération de la demande de logement de Madame FOFANA à la commission prioritaire du 21 juillet. L'huissier et les forces de police se serait honoré de laisser se mettre en place cette proposition de relogement, se retirer et prendre en considération Madame FOFANA. N'est-ce pas ce que devrait-être la République, la démocratie.

Mais c'est tout le contraire qui se passe, aucune possibilité de s'exprimer, d'être écouté. La responsable du Réseau d'Alerte et de Solidarité, n'a pas pu parler exposer la situation, faire part de notre nouvelle proposition. De nouvelles forces de police arrivent armés, bouclier à la main, montrent leur force, bousculent, une horreur.

Il faut rajouter à cela, les pressions qu'a subies Madame FOFANA pour rendre les clefs. La pression la plus importante étant celle du commissariat de Vénissieux, avec dénigrement inadmissible d'une association de solidarité comme le Réseau d'Alerte et de Solidarité, avec mensonges, conversations téléphoniques à plusieurs reprises, jusqu'à 1 heure sans discontinuer. C'est du harcèlement.

La stratégie nouvelle du commissariat, de certaines institutions semble être, rendre les clefs. Ainsi officiellement plus d'expulsion, ou très peu. C'est le locataire qui s'auto expulse.

Nous sommes pour qu'il n'y ait plus d'expulsion locative, mais pas en partant en rendant les clefs. Nous sommes pour la recherche de solutions avec le maintien dans les lieux, et dans le cas précis de Madame FOFANA pour un relogement en tenant compte que c'est un propriétaire privé qui veut récupérer son logement.

La situation de Madame FOFANA bien prise en compte par la Préfecture aurait dû aboutir à une proposition de relogement à Vénissieux, sans expulsion locative.

Comment expliquer que le Préfet accorde pratiquement systématiquement le concours de la force publique après enquête comme la loi l'oblige. Où est la prise en considération des personnes, des familles, des enfants, des adolescents, de leur situation ?

Nous voulons dire et redire ces choses, car ces pratiques inadmissibles doivent cesser.

Nous demandons à Monsieur le Préfet de recevoir une délégation de notre groupement pour examiner à partir

Copyright © Le Vénissian

du cas de Madame FOFANA, la mise en place d'une commission avec les associations comme la nôtre, pour :
pouvoir évaluer les réalités d'une situation,
combiner les mesures sociales, humaines, de justice, qui permettent de résorber les dettes, maintenir dans les lieux, dans certains cas le relogement, et arrêter ces pratiques barbares d'expulsions locatives.

En toutes circonstances, nous demandons que les personnes, les familles soient informées du jour de l'expulsion locative, si elle doit avoir lieu

Nous demandons que lorsqu'il y a le dépôt d'un plan de surendettement, ou d'un dossier DALO, ou l'examen d'une demande de logement par la commission prioritaire de la ville, ou par un bailleur, une demande de jugement d'exécution pour un délai, il y est suspension de l'expulsion locative.

Nous demandons à Monsieur le Préfet que s'il doit y avoir intervention des forces de l'ordre, le respect, la politesse, la dignité, soient respectées. Nous demandons à Monsieur le Préfet qu'il prenne les dispositions nécessaires pour cela. La négociation peut encore être privilégiée, le retrait est souhaitable pour laisser encore une chance supplémentaire à la personne, à la famille.

Nous demandons à Madame le Commissaire de Vénissieux de recevoir une délégation de notre groupement

Nous voulons lui demander l'arrêt des pressions inadmissibles du commissariat de rendre les clefs, dans le cas d'une expulsion locative.

Nous voulons lui demander de mettre en place un certain partenariat avec les associations comme la nôtre ensemble associations et police dans la ville, afin d'examiner les meilleures solutions humaines et sociales à mettre en oeuvre, pour éviter l'expulsion locative, maintenir les personnes les familles dans les lieux, dans certains cas assurer le relogement.

En toutes circonstances, nous demandons que les personnes, les familles soient informées du jour de l'expulsion locative si elle doit avoir lieu.

Nous demandons que s'il doit y avoir intervention des forces de police, le respect, la politesse, la dignité, soient respectées. Nous demandons à Madame le Commissaire de prendre les dispositions nécessaires pour cela. La négociation peut encore être privilégiée, le retrait est souhaitable pour laisser une chance supplémentaire à la personne, à la famille.

Copyright © Le Vénissian